

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 7 décembre 2015 à compter de 19h00 au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington.

Sont présent(e)s:

M. Daniel Lussier, maire;
M. Mauro Lando, conseiller n° 1;
M. Pierre Boisvert, conseiller n° 3;
Mme Christine Schultz, conseillère n°4;
Mme Louise Lussier, conseillère n° 5;
M. Éric Beaudin, conseiller n° 6.

Sont absents

Mme Isabelle Leduc, conseillère n°2;

Les membres présents forment le quorum.

Sont également présents :

M^e Raffaella Di Stasio, Directrice générale et Secrétaire-trésorière;
M. Sylvain Boucher, Inspecteur et Coordonnateur des travaux publics.

**VÉRIFICATION DU QUORUM, PÉRIODE DE RECUEILLEMENT,
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

À 19 h 02, M. Daniel Lussier, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après la vérification du quorum et la période de recueillement.

MÉRITE NATIONAL AGRICOLE

M. Daniel Lussier félicite les gagnants du mérite national agricole 2015. Un article sera publié dans l'info-municipal à cet effet.

rés : 2015-12-204

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Louise Lussier, conseillère, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que lu, mais en le laissant ouvert.

ADOPTÉE

rés : 2015-12-205

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
2 NOVEMBRE 2015**

Il est proposé par Christine Schultz, conseillère, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance du 2 novembre 2015 soit accepté tel que lu.

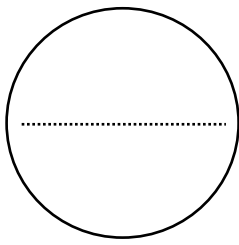
ADOPTÉE

rés : 2015-12-206

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2015**

Il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 novembre 2015 soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE



rés : 2015-12-207

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2015**

Il est proposé par Louise Lussier, conseillère, appuyé par Christine Schultz, conseillère, et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 novembre 2015 soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE

rés : 2015-12-208

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU
7 DÉCEMBRE 2015**

M. Daniel Lussier, maire, dépose la liste des comptes payés et à payer au 7 décembre 2015. Il est proposé par Christine Schultz, conseillère, appuyé par Louise Lussier, conseillère, et résolu unanimement que les comptes ajoutés et payés du mois de novembre 2015 soient acceptés au montant de **38 328,71 \$** et que les comptes à payer en date du 7 décembre 2015 soient payés au montant de **175 865,94 \$**.

ADOPTÉE

**DÉPÔT DE LA MISE À JOUR DES DÉCLARATIONS DES
INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX**

M. Éric Beaudin, dépose la mise à jour de sa déclaration d'intérêts pécuniaires, tels qu'il l'est prescrit à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

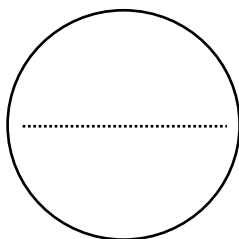
**REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS FAITES PAR UN
MEMBRE DU CONSEIL – ARTICLE 6 LEDMM;**

Le greffier ou le secrétaire-trésorier doit déposer au conseil un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1, art. 6), depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé. Ce registre contient les déclarations faites par un membre du conseil : • qui a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage : - qui n'est pas de nature purement privée ou - qui n'est pas interdit par le paragraphe 4^o du premier alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'éthique (voir l'alinéa ci-après) et • qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité (art. 6 al. 4 Loi sur l'éthique). Le Code d'éthique ne peut fixer un montant supérieur à 200 \$. Rappelons que l'acceptation d'un tel don marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, est cependant interdite lorsqu'il peut influencer l'indépendance de jugement du membre du conseil dans l'exercice de ses fonctions ou risque de compromettre son intégrité (voir art. 6, al. 1, par. 4^o Loi sur l'éthique).

Avis de motion

**RÈGLEMENT PORTANT SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
POUR L'ANNÉE 2016 – AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par Christine Schultz, conseillère que le *Règlement portant sur les prévisions budgétaires pour l'année 2016* sera adopté lors d'une séance subséquente.



SÉANCE EXTRAORDINAIRE PORTANT SUR L'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016

La séance extraordinaire au cours de laquelle le conseil municipal adoptera le budget de la corporation pour le prochain exercice financier se tiendra le 14 décembre 2015 dès 19 h 00 à la salle du conseil située au 300, St-Patrice, à Sherrington. Au moins huit jours avant la séance au cours de laquelle le budget doit être adopté, un avis public est donné.

RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX AÎNÉS POUR LA RÉDUCTION DE LEUR FARDEAU FISCAL MUNICIPAL – MODIFICATION

Ce point est reporté à une séance subséquente.

Avis de motion

RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PROGRAMME D'AIDE LOISIR 2016 – AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Pierre Boisvert, conseiller que le *Règlement établissant le programme d'aide loisir 2016* sera adopté lors d'une séance subséquente.

rés : 2015-12-209

NOMINATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015

Il est proposé par Christine Schultz, conseillère, appuyé par Pierre Boisvert, conseiller, et résolu unanimement de nommer la firme comptable Raymond, Chabot, Grant, Thornton S.E.N.C.R.L. à titre de vérificateur externe pour la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington pour les exercices financiers de 2015, tel que prescrit par l'article 966 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1.), et ce, pour un montant ne dépassant pas 9 850 \$ pour les services suivants mentionnés à l'offre datée du 3 novembre 2015 et du courriel du 12 novembre 2015 :

- L'audit de l'exercice terminé le 31 décembre 2015;
- La préparation du rapport financier;
- L'assistance à la préparation du rapport du maire;
- L'audit pour la reddition de comptes du MTQ;
- L'audit pour la reddition de comptes de Recyc-Québec.

ADOPTÉE

rés : 2015-12-210

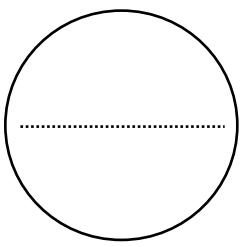
CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2016

Attendu que le conseil d'une municipalité locale doit tenir une séance ordinaire au moins une fois par mois et en fixer le jour et l'heure avant le début de chaque année civile (*ref : article 148 Code municipal du Québec*);

En conséquence, il est proposé par Louise Lussier, conseillère, appuyé par Éric Beaudin, conseiller, et résolu unanimement d'adopter le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2016 suivante, et ce, toujours à 19 h 00 à la salle du conseil municipal situé au 300, rue Saint-Patrice à Sherrington :

- | | |
|----------------------------|-------------------------|
| - 11 janvier; | - 4 juillet; |
| - 1 ^{er} février; | - 1 ^{er} août; |
| - 7 mars; | - 12 septembre; |
| - 4 avril; | - 3 octobre; |
| - 2 mai; | - 7 novembre; |
| - 6 juin; | - 5 décembre. |

ADOPTÉE



rés : 2015-12-211

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Louise Lussier, conseillère, et résolu unanimement que le bureau municipal soit fermé le vendredi 18 décembre 2015 au 3 janvier 2016 inclusivement pour la période des fêtes.

ADOPTÉE

rés : 2015-12-212

AMÉNAGEMENT D'UN PARC POUR LES ENFANTS ÂGÉS ENTRE 18 MOIS ET 5 ANS – DÉPÔT DU PROJET AU PACTE RURAL 2015-2019

Attendu que le projet d'aménagement d'un parc pour les enfants âgés entre 18 mois et 5 ans de la municipalité de Sherrington s'est amorcé en 2015 (*ref : Résolution n° 2015-07-116*)

Attendu que la municipalité projette de compléter la phase II du projet au printemps 2016;

En conséquence, il est proposé par Louise Lussier, conseillère, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington demande une aide financière dans le cadre du Pacte rural pour un montant de 13 580 \$, correspondant à l'enveloppe 2016 de la municipalité et autorise M^e Raffaella Di Stasio, Directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents nécessaires à ladite demande.

ADOPTÉE

rés : 2015-12-213

POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE ET MADA – MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE

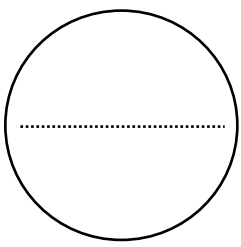
Attendu que le Secrétariat aux aînés a lancé un appel de projet pour le programme de soutien à la démarche Municipalité Amie des Aînés;

Attendu que la municipalité a déjà affirmé sa volonté de participer à une démarche régionale permettant la réalisation d'une politique et d'un plan MADA régional ainsi que des politiques et des plans d'action MADA locaux (*ref : Résolution n° 2015-08-141*);

Attendu que la démarche MADA requiert la nomination d'une personne élue responsable du dossier « aînés », d'un responsable administratif de la démarche MADA et d'un comité de pilotage;

En conséquence, il est proposé par Louise Lussier, conseillère, appuyé par Éric Beaudin, conseiller, et résolu unanimement :

- que la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington autorise la MRC des Jardins-de-Napierville à faire une demande d'aide financière pour le programme de soutien à la démarche MADA. La demande est de type collectif et les travaux seront effectués sous la coordination de la MRC;
- de désigner, Mme Isabelle Leduc, à titre de personne élue responsable du dossier « aînés »;
- de désigner, Mme Ninon Gagné, Agente de développement du loisir, à titre de responsable administrative du dossier « aînés » et de la démarche MADA.



- de mandater un comité de pilotage de la démarche MADA afin d'assurer :
 - que celui-ci soit un lieu de concertation, de collaboration et de décision;
 - l'élaboration de la politique et du plan d'action MADA, en étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population;
 - le lien entre les instances municipales et la communauté sur la MADA;
 - un lien entre la démarche régionale et la démarche locale;
 - un rôle consultatif auprès du conseil municipal;
 - l'identification de stratégies pour les administrations municipales, les partenaires, les entreprises, les organismes de la MRC à intégrer le principe « penser et agir famille »;
 - la mise en œuvre de la politique et du plan d'action MADA.

Le comité de pilotage de la démarche MADA sera formé de cinq (5) membres.

ADOPTÉE

rés : 2015-12-214

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE GESTION DU TRANSPORT DE PERSONNE (TRANSPORT COLLECTIF) À LA MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE

Attendu que pour réaliser le guichet unique de transport, la MRC doit déclarer sa compétence en matière de transport collectif de personnes;

Attendu que la MRC des Jardins-de-Napierville, dans sa résolution du 11 novembre 2006, a annoncé son intention de déclarer sa compétence conformément à l'article 678.0.2.1 du Code municipal du Québec relativement à une partie du domaine de la gestion du transport collectif de personnes « TRANSPORT COLLECTIF RURAL »;

Attendu que les municipalités locales doivent se prononcer sur la déclaration de compétence de la MRC des Jardins-de-Napierville relativement à la gestion du transport de personnes – transport collectif;

En conséquence, il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement de déléguer à la MRC des Jardins-de-Napierville sa compétence en matière de gestion du transport de personnes – transport collectif.

ADOPTÉE

rés : 2015-12-215

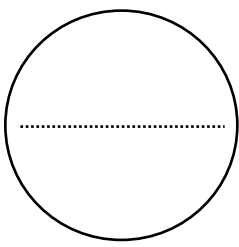
RENOUVELLEMENT DU PRÊT N° 2

Attendu que la municipalité a renouvelé son prêt numéro 5 à la Caisse populaire Desjardins le 7 mars 2011 pour le prêt numéro 2 (ref: Résolution n° 2011-03-42) pour un montant de 31 418,24 \$ sur 4 ans à 4,60 % d'intérêt;

Attendu que le solde actuel dudit prêt est de 14 790,58 \$ et que ce dernier doit être renouvelé;

Attendu que la Caisse populaire Desjardins propose les taux d'intérêt avec capitalisation mensuelle suivants :

- terme 1 an : 3,12 % ;
- terme 2 ans : 3,81 % ;



- terme 3 ans : 4,01 %;
- terme 4 ans : 4,20 %;

Attendu que l'amortissement restant prévu est de 4 ans;

En conséquence, il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement :

- de renouveler le prêt numéro 2 (*ref: 0302874-PR2*) à la Caisse populaire Desjardins pour un terme de 4 ans à 4,20 % d'intérêt et selon l'amortissement de 4 ans;
- de nommer M. Daniel Lussier et M^e Raffaella Di Stasio, signataires, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, le contrat de prêt en découlant.

ADOPTÉE

RAPPORT DE VOIRIE DU MOIS DE NOVEMBRE 2015

Durant le mois de novembre, les employés des travaux publics de la municipalité ont notamment effectué les travaux suivants :

- Préparation de la patinoire;
- Préparation des équipements à neige;
- Projet de bonification des bandes de patinoire (ajout de baies vitrées);
- Installation de la clôture sur la pente à glisser;
- Étendre de la pierre dans les trous du rang Saint-Jean dans la partie non asphaltée;
- Déneigement des trottoirs à la première neige;
- Installations des pneus d'hiver sur les camions de voirie;
- Assistance pour le montage de la salle du souper spectacle (cochon braisé);
- Vidanger le glycol des tuyaux au CMR en vue des travaux d'urgence;
- Entreposage de matériel dans la remorque d'entreposage;
- Manutention de matériels de local des optimistes en vue de la guignolée;
- Assistance à l'inspecteur pour la prise d'oxygène dissous au bassin d'épuration;
- Réception et stockage du sel et de l'abrasif de déglacage de début de saison.

rés : 2015-12-214

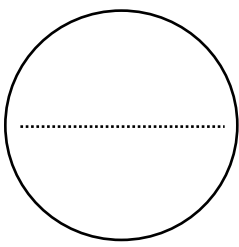
APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016 POUR LE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Attendu que le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;

Attendu les prévisions budgétaires 2016 soumises par l'organisme délégué, soit le « Regroupement des personnes handicapées – Région du Haut-Richelieu inc. », à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées;

Attendu que les prévisions budgétaires 2016 ont été approuvées le 11 novembre 2015 par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;

Attendu que ces prévisions fixent à **11 819 \$** la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington pour le transport adapté aux personnes handicapées;



En conséquence, il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Pierre Boisvert, conseiller, et résolu unanimement :

- que la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2016;
- que soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à **11 819 \$** la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE

rés : 2015-12-215

APPROBATION DU MANDAT ADJUGÉ DE GRÉ À GRÉ PAR LE CHEF DU CONSEIL POUR LA DÉCONTAMINATION DU CENTRE MULTI-RÉCRÉATIF SELON L'ARTICLE 937 DU CODE MUNICIPAL

Attendu que la municipalité a découvert la présence de moisissures sur un mur de la patinoire intérieur et a mis la zone en quarantaine depuis;

Attendu que ces moisissures ont un impact sérieux sur la détérioration du Centre Multi-Récréatif et empêchent la tenue des opérations sportives au bénéfice des citoyens pour des raisons de santé et sécurité;

Attendu que pour être en mesure d'ouvrir la patinoire cette saison 2015-2016, la municipalité doit procéder à la décontamination du Centre Multi-Récréatif selon la démarche générale proposée dans le Guide sur les risques à la santé associés à la présence de moisissures en milieu intérieur de l'Institut de la santé publique du Québec;

Attendu que M. Daniel Lussier, au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, peut, dans un cas de force majeure de nature à mettre en danger la vie ou la santé de la population ou à détériorer sérieusement les équipements municipaux, décréter toute dépense qu'il juge nécessaire et octroyer tout contrat nécessaire pour remédier à la situation (ref : *article 937 Code municipal du Québec*);

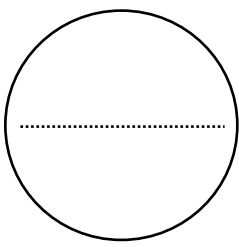
Attendu l'urgence de la situation et le contrat accordé de gré à gré par M. Daniel Lussier à Biovac Système inc. le vendredi 4 décembre dernier pour la décontamination du Centre Multi-Récréatif pour un montant de 35,310 \$, plus taxes;

Attendu que la loi oblige le chef du conseil, à la séance qui suit, à faire un rapport motivé au conseil;

En conséquence, il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Éric Beaudin, conseiller, et résolu unanimement de confirmer le mandat de gré à gré donné à Biovac Système inc. le vendredi 4 décembre dernier pour la décontamination du Centre Multi-Récréatif pour un montant de 35,310 \$, plus taxes compte tenu de l'urgence de la situation.

Nota : M. Daniel Lussier fait une présentation PowerPoint en séance de l'état de la situation.

ADOPTÉE



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 16-11-2015-8257 AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Ce point est reporté à une séance subséquente.

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU MOIS DE NOVEMBRE 2015

M. Daniel Lussier informe la population des résultats du rapport d'intervention du Service de prévention incendie préparé par M. Jean-Luc Beaudin, directeur du Service.

Interventions premier répondant	3
Intervention incendie	2
Entretien d'équipe	4
Inspection vad	4
Accidents de la route	1
Entraide	3
Prévention	5
Travaux caserne	3
Formations	3
Alarme	2

rés : 2015-12-216

ANNULATION D'EMBAUCHE DE M. STÉPHANE TREMBLAY AU POSTE DE SURVEILLANT AU CENTRE MULTI-RÉCRÉATIF

Attendu l'embauche de M. Stéphane Tremblay au poste de surveillant au Centre Multi-Récréatif le 9 novembre dernier (*ref: Résolution n° 2015-11-199*);

Attendu que depuis l'embauche, M. Tremblay n'a donné aucune nouvelle à la municipalité, n'a pas retourné les multiples appels et ne s'est pas présenté au travail;

En conséquence, il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Christine Schulz, conseillère, et résolu unanimement d'annuler l'embauche de M. Stéphane Tremblay au poste de surveillant au Centre Multi-Récréatif de manière administrative puisque ce dernier n'a jamais travaillé pour la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington.

ADOPTÉE

DÉPOUILLEMENT DE NOËL 2015

Ce point est à l'ordre du jour pour rappeler à la population que le dépouillement de Noël aura lieu le 13 décembre 2015.

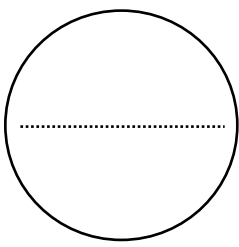
rés : 2015-12-217

PROJET MUNI/SCOLAIRE- PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

Considérant que le développement d'une culture de valorisation de l'éducation par les élus municipaux est en soi un investissement en matière de développement et de qualité de vie;

Considérant que le Comité Persévérance, réussite éducative et sociale (CPRÉS) des Jardins-de-Napierville espère pouvoir créer une onde de mobilisation dans les Jardins-de-Napierville en faveur de la persévérance, de la réussite éducative et sociale en passant par l'engagement des partenaires municipaux;

Considérant que le CPRÉS offre l'opportunité de travailler sur trois des enjeux de la politique de développement social des



Jardins-de-Napierville, soit 1) le développement des compétences; 2) la situation socioéconomique précaire; et 3) la participation au marché du travail;

En conséquence, il est proposé par Louise Lussier, conseillère, appuyé par Éric Beaudin, conseiller, résolu unanimement de :

- **valoriser** les efforts de la persévérance scolaire jusqu'à l'obtention d'un diplôme qualifiant ;
- **valoriser** l'implication dans la vie scolaire ;
- **porter** une attention particulière aux projets d'avenir des jeunes.
- **encourager** les élèves à ne pas s'absenter sans motivation valable ;
- **afficher** le coroplast à la bibliothèque municipale ;
- **afficher** la vignette à l'entrée de la municipalité.

ADOPTÉE

rés : 2015-12-218

PAROISSE SAINT-PATRICE – CONTRIBUTION VOLONTAIRE 2016

Il est proposé par Louise Lussier, conseillère, appuyé par Christine Schultz, conseillère, et résolu unanimement d'offrir un don de 150 \$ à la Paroisse de Saint-Patrice pour leur campagne de financement volontaire annuelle 2015, et ce, puisque le budget des dons le permet.

ADOPTÉE

rés : 2015-12-219

DEMANDE DE GRATUITÉ POUR LA LOCATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE PAR L'ORPHELINAT D'ANIMAUX NALI

Il est proposé par Louise Lussier, conseiller, appuyé par Éric Beaudin, conseiller, et résolu unanimement d'accorder la gratuité pour la location du Centre Communautaire Louis-George-Lamoureux à l'orphelinat d'animaux NALI pour leur souper spaghetti bénéfice 2016 selon la demande déposée par Mme Isabelle Robert, responsable des chiens.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Jean Dumouchel : Plainte contre l'entreprise de collecte et de transport des matières résiduelles. Plusieurs déchets tombent à côté.

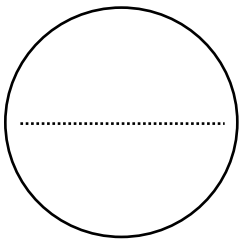
M. Mathieu Ricard : Règlement de zonage qui prévoit des dispositions pour les piscines mais pas pour les bassins décoratifs comportant les mêmes composantes.

Mme Claudine Caron-Lavigueur : Offre de services d'Apprendre en cœur. Demande en lien avec l'usage de la bibliothèque.

Mme Nathalie Boyer : quel est le zonage de la rue Michelle ? Industriel, alors pourquoi les camions y roulent ?

M. Sylvain Tétrault : même question que Mme Boyer;

Mme Hélène Boyer : dans le rang Saint-Pierre Est, est-ce que le fossé sera reprofilé l'an prochain ?



Mme Manon Provost : Un des projets de développement 2016 indiqués dans le rapport du maire est l'implantation de l'aqueduc dans la municipalité, pourquoi ? La municipalité souhaite répondre à des objectifs de densification et aux demandes des citoyens.

rés : 2015-12-220

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 20 h 15 sur une proposition de Mauro Lando, conseiller, appuyé par Éric Beaudin, conseiller, et ce résolu unanimement.

ADOPTÉE

M. Daniel Lussier, Maire

M^e Raffaella Di Stasio,
Directrice générale & Secr.-très.

Je, _____, _____ de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2015.